



Direction des collectivités et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme
et de l'environnement

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Réf. : centre de stockage de déchets non-
dangereux à Espira-de-l'Agly

Perpignan, le 18 septembre 2023

COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON-DANGEREUX D'ESPIRA-DE-L'AGLY RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2023

Rédacteur : Martine FLAMAND

Étaient présents : voir la feuille de présence ci-jointe au compte-rendu

PREAMBULE

M. le secrétaire général, qui préside la réunion, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à la réunion.

LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la réunion du 27 octobre 2022

Le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue sur le site même de l'installation le 27 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

II/ RAPPORT D'ACTIVITÉS pour l'année 2022 présenté par la société exploitante VEOLIA

1. Les tonnages traités en 2022 :

Les déchets reçus sur le site proviennent du SYDETOM 66, du département des Pyrénées-Orientales, et d'autres départements limitrophes de la région Occitanie (départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon).

En 2022, c'est un total d'un peu plus de 122 000 tonnes qui ont été traitées sur le site. Le tonnage autorisé a ainsi été respecté.

Il est noté une diminution des déchets reçus en 2022 au regard du total de l'année précédente (7 000 tonnes en moins).

Les mâchefers non-valorisables du département des Pyrénées-Orientales (4 051 T) et hors département (24 379T), ont été également traités sur le site en 2022.

Répartition des déchets traités sur le site en terme de pourcentage :

- déchets du SYDETOM 66 : 28,8%
- déchets résiduels du département des Pyrénées-Orientales : 9,7%
- déchets résiduels de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : 38,3 %
- mâchefers non-valorisables de l'ancienne région Languedoc-Roussillon : 19,9 %
- mâchefers non-valorisables du département des Pyrénées-Orientales : 3,3 %

2 . Les événements intervenus en 2022

- 3 départs de feu maîtrisés en interne
- 32 incidents liés aux apports susceptibles d'être non conformes (refus et signalements)

La société souligne que les déchets valorisables sont encore trop présents dans les apports.

3. La météorologie

En 2022, la pluviométrie a diminué au regard de celle de 2021, soit 308 mm contre 422 mm en 2021. Elle avait déjà diminué l'année précédente.

4. Utilisation de la zone « très grand vent » (ZTGV) :

En 2022, ce sont 17 021 tonnes de déchets qui ont été déposées en ZTGV, soit 18% du tonnage global hors mâchefers. On note une diminution au regard des chiffres de l'année précédente.

5. Les aménagements paysagers

25 pins d'Alep et 8 amandiers ont été plantés et les digues externes ont été végétalisées.

La chambre d'agriculture a réalisé un suivi de la biodiversité sur le casier BC.

Elle a ainsi constaté que, cette année, au regard de la sécheresse, l'implantation des végétaux a été compliquée.

À l'issue de 6 ans de végétalisation, la chambre d'agriculture a également constaté que la couverture végétale de 50 % héberge tout de même une faune variée.

6. Le suivi de la qualité des eaux souterraines

La qualité est contrôlée sur sept piézomètres:

- PZ2 : profondeur : 20m (aval)
- PZ4bis : profondeur : 40m (amont)
- PZ5bis : profondeur : 57m
- PZ6 : profondeur : 10m
- Source « al Relai »
- Puits de captage Lafarge
- Pz Puits lixiviats

Les analyses réalisées :

- analyse mensuelle de la conductivité, du pH et de la température
- analyse complète chaque semestre

Les résultats :

- qualité des eaux stables sur les différents points de prélèvement

Conclusions :

- le site ne génère aucun impact sur la qualité des eaux souterraines

7. Le suivi de la qualité des eaux superficielles

Suivi des eaux superficielles :

Une comparaison est faite sur la qualité du canal d'irrigation et de l'Agly en amont et en aval du site. Les analyses sont réalisées mensuellement pour la conductivité, la résistivité, le PH, la DCO (demande chimique en oxygène) et les MES (matières en suspension).

Il ressort que les valeurs sont équivalentes en amont et en aval du site ce qui conclut à l'absence d'impact du site sur la qualité des eaux.

Suivi des eaux de ruissellement interne :

Les contrôles sont effectués dans les deux bassins de collecte (bassin nord dont la réserve à incendie), et bassin sud (curé en 2021).

Les analyses portent en continu sur la conductivité, le PH et la température en cas de rejet en milieu naturel ; elles sont réalisées mensuellement suivant les prescriptions de l'arrêté d'autorisation qui fixe les seuils des rejets.

Il ressort des contrôles effectués qu'il n'y a eu aucun rejet, les analyses sont donc conformes.

Le suivi des lixiviats :

En 2022, il n'y a pas eu de rejet dans le milieu naturel.

Le suivi des eaux de drainage sous casier : (rejet des eaux collectées dans le massif rocheux vers l'Agly)

Les analyses sont effectuées en continu pour la conductivité, le PH et la température en cas de rejet en milieu naturel, et mensuellement suivant les paramètres imposés par l'arrêté d'autorisation.

Les résultats des analyses ont montré qu'il n'y pas eu de dépassement des seuils en 2022.

8. Le suivi des poussières

Le suivi de l'empoussièrement autour du site est réalisé par le biais d'un réseau de plaquettes par le laboratoire agréé ATMO Occitanie (depuis 2006).

Les résultats ont permis de conclure à un niveau d'empoussièrement faible en 2022.

Le suivi des poussières des mâchefers :

Le suivi est effectué sur les sols et les produits de la vigne sur 2 parcelles, parcelle témoin et parcelle 1 suivie à compter de 2020 (précédemment, une autre parcelle avait été suivie jusqu'en 2019).

Les analyses ont permis de constater qu'en 2022 :

- comme l'année dernière, il est constaté une baisse des dioxines sur la parcelle 1 ;
- les PCB (polychlorobiphényles) des deux sols poursuivent également leur baisse et les ETM (éléments trace métallique) sont dans la gamme des valeurs moyennes ;
- dans les raisins, l'analyse détecte seulement 3 ETM (zinc, chrome et cuivre) ;
- dans les vins, les teneurs en dioxines et PCB restent très faibles.

9. Les travaux d'aménagement du casier E2

- mise en place des digues externes en phase haute et de la terre pour végétaliser en attente des pluies ;
- réalisation d'une piste d'accès aux casiers en enrobé pour diminuer les poussières ;
- mise en place de nouveaux filets pour éviter les envols.

III/ LE DEVENIR DU SITE À ÉCHÉANCE DE SON AUTORISATION EN 2027

M. MATEU, représentant la société VEOLIA, présente le projet de pérennisation du site.

En préambule, il rappelle que l'absence de centre de stockage de déchets ultimes poserait un problème au département et que cette absence générerait un trafic de camions plus intense et, par voie de conséquence, un impact substantiel en matière de sécurité routière et de pollution de l'air.

Il rappelle qu'à l'origine, le site était une carrière, réhabilitée en centre d'enfouissement de déchets ultimes et qu'actuellement, sur le site, sont enfouies 130 000 tonnes par an de déchets ultimes, dont 100 000 tonnes d'encombrants et de refus de tri, ainsi que 30 000 tonnes de mâchefers non-valorisables.

Le centre est également créateur d'emplois, car, actuellement, ce sont 30 salariés qui travaillent sur le site.

Le projet d'expansion du site que présente la société VEOLIA devant cette commission répond à trois enjeux :

- le besoin pour le département de disposer d'un centre d'enfouissement de déchets ultimes ;
- l'autonomie du territoire en matière de gestion de déchets, objectif du SYDETOM 66 ;
- les potentialités du site, notamment en matière d'accès.

L'avant-projet comporte 7 volets :

- le volet territorial
- le volet flux entrant
- le volet technique
- le volet exploitation
- le volet biodiversité
- le volet mobilité décarbonée
- le volet connaissance

1/ Le volet territorial

La société VEOLIA a pour objectif de construire le projet de pérennisation du site avec l'ensemble des acteurs locaux, en toute transparence.

L'extension du site devrait participer à la gestion des déchets sur les 10/15 prochaines années.

2/ Le volet flux entrant

Le tonnage des déchets à enfouir sera inférieur et le site n'accueillera plus les mâchefers non valorisables des autres départements. La zone de chalandise des autres déchets sera maintenue.

3/ Le volet technique

Le projet ne comprendra pas d'emprise foncière supplémentaire. L'extension se fera par une surélévation des casiers. La ligne d'horizon du site sera respectée. L'autorisation sera demandée pour moins de tonnage.

Hypothèses de dimensionnement :

Tonnage annuel	Durée	Hauteur de côte
En 2028 : 85 000T En 2034 : 65 000T	Environ 7,5 ans (jusqu'au 31/12/2034)	environ + 12m (travail avec la DDTM)

4/ Le volet exploitation

La société a pour objectif de garantir la gestion des envols afin de respecter les cultures des riverains, d'assurer la qualité du service (sécurité des biens, des personnes et de l'environnement), et de mettre en œuvre une politique d'insertion ambitieuse (embaucher des personnes atteintes d'handicaps).

5/ Le volet bio-diversité

La société souhaite ensemençer la flore la plus adaptée possible au milieu et au climat. Elle projette de sanctuariser des espaces pour favoriser la bio-diversité.

6/ Le volet mobilité décarbonée

La société souhaite mettre en place une tarification différenciée suivant le mode de carburant des camions utilisé et le moins polluant (de plus en plus de chauffeurs souhaitent se diriger vers des carburants mixtes).

Suivant les conclusions d'un sondage pour évaluer les besoins des chauffeurs, une station innovante de mobilité pourrait être installée, munie de bornes hydrogène, électrique, ainsi que des toilettes, zone de repos, et, éventuellement, un espace pour la vente de produits locaux.

7/ Le volet connaissance

Une réflexion est menée pour aboutir, à terme, à une communauté à zéro déchets.

L'université de Perpignan sera partie prenante pour mener une réflexion sur le comportement du public en matière de gestion des déchets, ainsi que sur la prévention de ces derniers.

Le calendrier prévisionnel et la méthodologie

Du 13 au 15 juin 2023	Du 15 juin au 20 septembre 2023	Du 20 septembre au 1 ^{er} novembre 2023	Du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 2023	Premier trimestre 2024
Avant-projet sommaire soumis au dialogue avec les parties prenantes (discussion notamment avec la région Occitanie)	Élaboration du projet provisoire	Dialogue avec les parties prenantes sur le projet provisoire (discussion notamment avec la région Occitanie)	Élaboration du projet	Dépôt du dossier en préfecture – demande d'une autorisation environnementale

Les réunions de dialogue et d'information

Plus de 50 présentations ont été tenues auprès des mairies, du SDIS, des associations, des riverains, du monde agricole, de la population, en particulier la population de la commune d'Espira-de-l'Agly.

Des journées « portes ouvertes » ont été organisées, au cours desquelles une centaine de personnes ont participé.

Les points qui ont émergé à l'issue des réunions de présentation

Les principaux points qui ont émergé :

- la durée de l'exploitation
- l'image du terroir (en particulier point soulevé par les vignerons)
- les sujets techniques
- le dialogue avec tous les intervenants de la vallée de l'Agly

Les présentations d'information et de dialogue à venir

19 septembre : comité de dialogue et d'information

7 octobre : projet provisoire - dialogue avec les parties prenantes

7 novembre : présentation du projet devant la population

LES QUESTIONS-DEBAT

1/ Sur le rapport d'activités :

Monsieur MAILLET, président de FRENE 66, indique que la fermeture des milieux va à l'encontre de la pérennisation de la végétation.

Il lui est répondu par la société exploitante que, compte-tenu des mesures liées à la sécheresse, la terre végétale mise en place sur les flancs ne pourra êtreensemencée que lorsqu'il pleuvra.

M. WINBOW, de l'association Charles Flahaut fait part de la possibilité, pour éviter l'arrosage régulier des plantations, d'utiliser un système de sacs remplis d'eau et enterrés lors de la plantation des arbres.

Sur cet aspect, la société présente des photographies démontrant la végétalisation telle qu'elle était l'année précédente grâce à une pluviométrie plus importante.

Elle précise qu'actuellement, toute l'eau du site est récupérée pour le risque incendie.

M. FOURCADE, maire d'Espira-de-l'Agly, indique que cette année, la sécheresse sévit, tout particulièrement dans la vallée de l'Agly et qu'il n'est pas possible de procéder à l'arrosage des plantations.

Il souligne le désarroi des agriculteurs face à ce problème de sécheresse car les plantations des vergers d'abricots souffrent énormément du manque d'eau, ainsi que les vignes.

Il indique également qu'une réflexion va être menée pour une gestion plus efficace des « lâchers d'eau » du barrage de l'Agly.

La société VEOLIA ajoute qu'elle va mener des réflexions sur les moyens pour récupérer les eaux pluviales mais qu'il n'y aura pas de miracles s'il ne pleut pas.

Sur le plan des envols, M. FOURCADE souligne que ces derniers ont nettement diminué. Il indique que la société exploitante entretient de très bonnes relations avec les viticulteurs riverains du site.

La société indique qu'elle a une réelle volonté de procéder au ramassage des envols ; elle souligne que la hauteur des filets du centre de stockage est la plus importante au niveau national.

2/ Sur la pérennisation du site

Monsieur le secrétaire général souligne une question juridique relative à la demande d'autorisation environnementale qui sera instruite par l'inspection des installations classées, au regard du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), région Occitanie, qui, à l'issue de l'autorisation du site en 2027, ne prévoit pas de centre de stockage de déchets ultimes dans le département des Pyrénées-Orientales.

Au regard du dialogue avec la région Occitanie sur ce point, l'instruction du dossier par les services pourra être ajustée. Toutefois, la décision ne pourra intervenir, à l'issue de l'instruction du dossier, qu'à condition que le schéma régional permette bien l'existence d'un centre de stockage de déchets ultimes dans le département des Pyrénées-Orientales.

M. l'inspecteur des installations classées indique que le schéma peut faire l'objet d'une révision sans que soit modifiée, de manière substantielle, l'économie générale du schéma.

La société VEOLIA indique qu'elle a la volonté d'intégrer le projet dans le schéma régional.

Les élus présents indiquent que, courant automne 2023, le schéma sera modifié de manière mineure et qu'il devrait être révisé en 2025.

Monsieur le secrétaire général rappelle toutefois que le projet ne pourra pas être autorisé si le schéma régional de le permet pas.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. le secrétaire général remercie encore une fois les membres présents à la réunion pour leur participation et clôt la réunion à 15h23.

**Le président de la réunion
Le secrétaire général**


Yohann MARCON





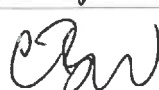

FEUILLE DE PRESENCE

Commission de suivi du centre de stockage de déchets non-dangereux situé sur la commune d'Espira-de-l'Agly

**Réunion du 5 septembre 2023 à 14h30 – sur le site de l'installation
Présidée par M. le secrétaire général de la préfecture**

Absents excusés :

- Mme Estelle TEYSONNIERES – VEOLIA
- M. Charles CHIVILO, CD 66
- DDTM

NOMS	QUALITE	EMARGEMENT	ADRESSE MAIL
MARCON yohann	SG	yr.	_____
FOURCADE Philippe	Secrétaire		_____
MAA CO Nabert	Adjoint ESPIRA		_____
BIGNOU Sébastien	Dir. cab. Mairie	BIGNOU	_____
FOXONE SILVIE	Adjoint UP. P.A.A.		_____
MAILLET Marc	Président FRN366		_____
BRET Gérard	Président Coordination Environnement	B	_____
WINBOW Clive	Charles Flah. Assoc.		_____
SANTANA Jélie	ARSDD66		_____

